

N/REF : 22/06/2026 16H04 C:007004 I:11153
V/REF : 052846
V/Email reçu le Lundi 22/06/2026 à 16H04

NOVE GESTION

**7 BOULEVARD DE LA PAIX
56000 VANNES**

IMMEUBLE : 4 CYR
4 RUE SAINT CYR
56380 GUER

Rennes, le 24 Juin 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : 10 RUE ST CYR - MR NUPERT 06.95.36.91.23.

MAISON INDIVIDUELLE N° 013044,

MOTIF : REFOULEMENT DES ÉVACUATION D'EAUX USÉES DE TOUTE LA MAISONS FAIT PAR LA
CUISINE ET INONDE LA PIECE

Donneur d'ordre : Mme N RIVOAL

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 23/06

MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL

CURAGE RESEAU A LA HAUTE PRESSION

CONTROLE BON ÉCOULEMENT

REMARQUE : FUITE SUR RESEAU EAU FROIDE CONSTATÉE AU NIVEAU DU SOL SOUS
EVIER

FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATERIEL

OBSERVATIONS : MG LCOMPTER Email envoyé le 23/06/26 à 12H10 Mme N RIVOAL

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).

Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.

Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).

Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).

Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule

auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Ff Déb.Hte Pression	1	241,82	241,82
1,00	Déplacement distance 41kms et +	1	154,55	154,55
TOTAL H.T.				396,37
T.V.A. a 20,00%				79,27
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>475,64</u>

Valeur en votre reglement au 31 Juillet 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intéret légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.